

montraient très réservées, les commentaires que ce chiffre pourrait nous dicter.

Voici le tableau résumé de la situation des banques au 31 mars et au 30 avril 1908:

PASSIF	31 mars 1908	30 avril 1908
Capital versé.....	\$96,180,516	\$96,253,658
Réserves.....	71,302,408	71,530,096
Circulation.....	\$69,047,892	\$66,772,899
Dépôts du Gouv. Fédéral.	7,211,468	5,875,295
Dépôts des gouverne- ments provinciaux.	9,667,166	8,684,137
Dép. du public remb. à demande.	148,665,791	154,566,281
Dép. du public remb. après avis.	397,141,342	397,305,435
Dépôts reçus ailleurs qu'en Canada.	67,047,119	63,625,488
Emprunts à d'autres ban- ques en Canada.	10,446,453	9,867,311
Dépôts et bal. dus à d'au- tres banq. en Canada.	6,686,265	6,716,429
Bal. dues à d'autres banq. en Angleterre.	7,782,630	7,560,269
Bal. dues à d'autres banq. à l'étranger.	4,077,553	3,581,618
Autre passif.....	8,131,923	6,281,154
	\$735,905,530	\$730,776,390
ACTIF		
Espèces.....	\$23,673,770	\$23,811,056
Billets fédéraux.....	48,764,540	50,678,817
Dépôts en garantie de circulation.....	3,992,979	3,997,600
Billets et chèques sur au- tres banques.....	24,376,636	24,843,908
Prêts à d'autres banques en Canada garantis.....	8,529,632	8,392,809
Dépôts et bal. dans d'au- tres banq. en Canada.	9,900,620	10,068,536
Bal. dues par agences et autres banq. en Ang.	6,103,335	3,478,372
Bal. dues par agences et autres banq. à l'étrang.	18,513,747	17,583,668
Obligations des gouver- nements.....	9,516,600	9,805,808
Obligations des munici- palités.....	20,256,686	19,820,836
Obligations actions et au- tres valeurs mobilières.	41,392,384	42,213,976
Prêts à demande remb. en Canada.....	43,715,367	41,585,563
Prêts à demande remb. ailleurs.....	52,547,353	51,240,020
Prêts cour. en Canada.	545,020,446	539,330,762
Prêts courants ailleurs.	22,187,491	22,104,891
Prêts au Gouv. Fédéral.	3,931,340	3,913,320
Prêts aux gouvernements provinciaux.....	491,797	1,462,054
Oréances en souffrance.	5,500,429	8,765,994
Immeubles.....	1,286,820	1,358,343
Hypothèques.....	467,438	485,179
Imm. occupés par banq.	17,593,935	17,686,217
Autre actif.....	7,960,339	6,456,833
	\$915,723,871	\$909,124,750

HOPITAL NOTRE-DAME

Cette institution chère aux Canadiens-Français et qui rend tant de signalés services vient de publier son vingt-septième rapport annuel.

Il est douloureux de constater, d'après le rapport du trésorier, que, malgré le dévouement, la générosité de tous ceux qui ont à cœur le soulagement des malades et la prospérité de cet établissement hospitalier, l'Hôpital Notre-Dame n'arrive pas à joindre les deux bouts. Le dernier exercice s'est soldé par un excédent de dépenses sur les recettes, de \$9,245.78 pour l'Hôpital Notre-Dame et de \$17,591.48 pour l'Hôpital St-Paul réservé au traitement des maladies contagieuses, soit par un déficit total de \$26,837.26. Pour des dépenses totales de \$99,233.94 les recettes totales ont été de \$72,396.68.

Avec une augmentation de population continue, les services demandés à l'Hôpital sont d'année en année plus grands, plus nombreux; et, avec la cher

té croissante du prix des diverses denrées durant ces dernières années, les dépenses ont nécessairement suivi une marche ascendante.

Malheureusement les recettes n'augmentent pas dans les mêmes proportions et il serait à souhaiter que l'Hôpital Notre-Dame comptât un plus grand nombre de bienfaiteurs.

Nous trouvons dans la liste de ceux qui apportent à l'Hôpital Notre-Dame leur souscription annuelle plusieurs de nos lecteurs et, si nous les félicitons de se montrer charitables envers une institution aussi utile, c'est dans l'espoir qu'ils trouveront dans la classe commerciale de nombreux imitateurs.

Mais, s'il est bon et nécessaire même que le public participe à l'entretien des établissements charitables, il est également du devoir du gouvernement provincial et de la municipalité de leur accorder une aide généreuse.

C'est avec trop de parcimonie que, jusqu'à ce jour, le gouvernement provincial a mesuré dans son budget la part qu'il réservait à l'Hôpital Notre-Dame. En 1890, alors qu'à l'Hôpital Notre-Dame on traitait 1,600 malades et qu'on donnait 9,000 consultations, la subvention du gouvernement était de \$5,000 et cette subvention n'a pas été augmentée depuis, bien qu'on y ait traité l'an dernier 2,366 patients et donné 23,000 consultations aux dispensaires. Et nous avons dit plus haut qu'en raison du prix croissant des denrées les frais d'hospitalisation avaient augmenté.

La Ville de Montréal s'est montrée plus généreuse pour l'Hôpital St-Paul, mais elle devra faire un effort plus grand encore si elle veut assurer l'existence de l'Hôpital des contagieux qui ne reçoit aucune subvention du gouvernement provincial.

C'est de Montréal que le gouvernement provincial tire les plus clairs de ses revenus, il devrait s'en souvenir quand une institution charitable, un établissement public se débat dans la misère pour le soulagement des infortunes.

Les pâtes alimentaires de Brusson Jeune, de Villemure, Haute-Garonne, France, très appréciées sur le marché Canadien, sont de nouveau sur notre marché. La maison L. Chaput, Fils et Cie vient d'en recevoir 3,000 caisses qu'elle vend aux prix de 7½c. la livre, en paquets et 7c. en vrac pour la qualité ordinaire; les pâtes de fantaisie sont cotées en raison de leur qualité.

Parmi toutes les conserves de pois, celles de la marque Brunswick ont été reconnues comme les meilleures par les épiciers expérimentés dans le commerce de ces conserves. Avec la marque Brunswick, on est toujours certain de la qualité de marchandises telles que haricots sauce tomates, "Clams", coquilles St-Jacques, sardines, "finnan haddies" et harengs "kippered". Demandez ces marchandises à votre fournisseur et donnez satisfaction à vos clients.

L'EXPORTATION DU FROMAGE TROP FRAIS

M. J. A. Puddick, commissaire de la laiterie et des entrepôts frigorifiques a publié la circulaire suivante:

Aux intéressés:

L'écrivain n'a pas laissé passer l'occasion, durant les deux dernières années, d'attirer l'attention sur le danger qui pèse pour le commerce du fromage canadien la pratique d'expédier le fromage trop nouvellement fait; j'ai traité ce sujet assez longuement dans mon dernier rapport annuel, dans lequel j'ai exprimé l'opinion des principaux marchands de Grande-Bretagne, qui tous sont opposés à cette pratique.

Je suis maintenant en mesure d'apporter des communications récemment adressées à l'Hon. M. Fisher, Ministre de l'Agriculture, par le "Home & Foreign Produce Exchange", de Londres, Angleterre, et de la "Bristol Provision Trade Association", de donner des extraits de correspondances qui indiquent que cette pratique d'économie de bonté, si chère, a déjà causé du tort au commerce du fromage.

La première Association mentionnée écrit ce qui suit:

Londres, 2 mai 1908.

"Les importateurs de fromages canadiens à Londres ont eu une conférence afin de considérer les mesures à prendre pour faire ressortir fortement les dommages occasionnés à la production du fromage canadien, grâce à la persistance des fabricants d'exporter leurs produits avant qu'ils aient eu le temps de mûrir et j'ai reçu beaucoup de vous soumettre la question. Il est à espérer que des mesures promptes et efficaces seraient prises pour y remédier."

Il n'y a aucun doute que les fabricants tendent de plus en plus à se débarrasser de leur fromage aussi vite que possible. Dans un grand nombre de circonstances, les marchandises sont exportées trop tôt et dans quelques cas même dans les deux ou trois jours qui suivent la fabrication. Le résultat en est qu'un défaut naturel de maturation est introduit, que ce fromage arrive ici dans un état de saveur insipide et dans une condition qui jette de la défaveur sur le produit. En outre, l'humidité excessive agit fortement contre la vente. En conséquence, on ne devrait permettre au fromage quitta la manufacture qu'au dix jours après la fabrication, le temps minimum qui devrait s'écouler avant le départ des marchandises, moins qu'on n'adopte des mesures efficaces pour empêcher les fabricants d'exporter leur fromage plus tôt. Le fromage canadien tombera en défaveur sur le marché de Londres."

Les lignes suivantes émanent d'une corporation de marchands parisiens: